

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'Acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 28/09/2023 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société SND CHEVALLIER (05000 GAP) pour le lot n°1 Vêtements techniques est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire, pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n°1 Vêtements techniques avec la Société SND CHEVALLIER (05000 GAP).

Article 2 :

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
30 000,00 €	100 000,00 €

Soit les seuils suivants par collectivité :

Collectivité	Minimum HT	Maximum HT
VILLE DE GAP	15 000,00 €	70 000,00 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	13 000,00 €	20 000,00 €
CCAS	2 000,00 €	10 000,00 €

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2023.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 OCTOBRE 2023

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 25 OCT 2023
Publié ou notifié le : 25 OCT 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_10_429
Objet :	Accord-cadre mono-attributaire, pour l'acquisition de vêtements de travail techniques, de vêtements non techniques, de chaussures techniques, de chaussures médicales et agroalimentaires et de gants de protection, pour le lot n°1 Vêtements techniques avec la Société SND CHEVALLIER (05000 GAP).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20231018-D2023_10_429-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231018-D2023_10_429-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13311.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231018-D2023_10_429-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2023 à 15h10min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2023 à 15h10min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2023 à 15h10min58s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	25 octobre 2023 à 15h11min08s	Reçu par le MI le 2023-10-25